BULLETIN OFFICIEL
NUMERO 23
DU 12 Janvier 2024

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.
La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Mercredi 10 Janvier 2023

Présents : MM. BENOIT – RANC – MANIERE – ARNAUD – IASIO – BERTHELOT – RIPPERT – BERANGER – BEN AISSA – MAKHECHOUCHE – ALLIO. MME DOSSARD

Excusés : M. BEN ALI – GUIGUE – SAHBI – BERANGIER – MME GARCIA

Absent : MME CANOVAS

Arbitre :

Les candidats suivants ont effectué leur examen théorique, ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :

- BARNY Adam
- BREART Romain
- CHELLAH Mehdi
- DE CASTRO SILVA Ely
- DRIBAL Yanis
- EYMERY Gianni
- FONSECA NASCIMENTO Gonçalo
- KHARMCHE Rayane
- MALKI SHOULI Adam
- MENDY BOUREKBA Saian

- MICHALAK Leo
- MOLLA Kenzo
- ZAHIRI Keylian

Soit un total de 13 arbitres stagiaires, Félicitations.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire